

**Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 37

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 11 mars dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibération du 14 novembre 2002 :

- ↳ Lancement d'une délégation de service public dans le cadre de la mise aux normes de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Dieppe - mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - titulaire : cabinet PRIM - montant du marché : 78 168 €TTC.
- ↳ Constat d'état des lieux - travaux effectués à la piscine Coubertin - prise en charge des frais d'huissier de justice.
- ↳ Contrat de mission d'accompagnement de l'évaluation du contrat de ville - titulaire du contrat : cabinet d'études Habitat et Territoires Conseil - montant de la prestation : 39 008 €TTC.
- ↳ Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - extension de la régie de recettes au recouvrement des produits provenant de la vente d'une vidéo sur le Petit Théâtre.
- ↳ Extension de la régie de recettes portant sur l'encaissement des droits de place et des sanisettes aux produits de tous les modules sanitaires sur la plage, le front de mer et les squares.
- ↳ Réhabilitation de la piscine Coubertin - missions de contrôle technique et de coordination sécurité et protection de la santé - conventions passées avec la société Qualiconsult - montant des prestations : 6 302,92 €TTC et 2 952,53 €TTC
- ↳ Construction d'une structure petite enfance - missions de contrôle technique et de coordination sécurité et protection de la santé - conventions passées avec la société Qualiconsult - montant : 7 750,08 €TTC et avec la société Auxitec - montant : 4 953,83 €TTC.
- ↳ Etudes et réalisation de cahier des charges architecturaux portant sur les extensions commerciales situées sur le domaine public le long du quai Henri IV - convention d'études - titulaire : atelier d'architecture et d'urbanisme Daniel Duché - montant de la prestation : 30 000 €TTC.
- ↳ Prestation théâtrale dans le cadre des animations de l'été - contrat passé avec l'association "les amis de l'Abbaye de Mortemer" pour le 4 juillet 2004 - montant de la prestation : 4 750 €
- ↳ Opération de redynamisation du commerce et de l'artisanat du centre ville de Dieppe "Dieppe, Cœur de Commerces" - décoration des vitrines commerciales inoccupées - mission confiée à Marti Folio - montant de la prestation : 8 970 €TTC.
- ↳ Réaménagement d'un emprunt - contrat négocié auprès de la Caisse d'Epargne de Haute-Normandie pour un prêt de substitution - montant : 1967 639,20 €
- ↳ Acquisition de vêtements de travail féminins - marché conclu pour l'année 2004 - titulaire : société Château Rouge - remise de 15 % sur le tarif.
- ↳ Acquisition de fournitures scolaires destinées aux écoles primaires et maternelles - marché conclu du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004 - titulaire : librairie des écoles et Janvier - application d'une remise de 21 % sur le catalogue.

- ↳ Acquisition de papier pour le service communication - marché conclu pour l'année 2004 - titulaire du marché : société Inapa France Navarre -
- ↳ Campagne générale de dératisation - contrat conclu avec la société ISS Hygiène Services - durée de la campagne : du 10 au 14 mai 2004 - coût annuel de la dératisation : 1 858,85 €TTC.
- ↳ Animation musicale à la fête de quartier du Val Druel le 10 juillet 2004 - bénéficiaire du contrat : Groupe M'ROAD - montant de la prestation : 300 €
- ↳ Acquisition de livres classiques, de bibliothèque et documentations annexes - marché conclu du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004 - titulaire du marché : librairie des écoles et Janvier.
- ↳ Acquisition de papier pour les services municipaux - marché conclu pour l'année 2004 - titulaire du marché : papeterie Fontenelle - coût de la ramette format A4 : 2,22 €TTC - coût de la ramette format A3 : 4,44 €TTC.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Démission de Mme Sandrine HUREL
Remplacement par le suivant de liste (article L270 du code électoral)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 37

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L 270 du Code Electoral, Madame GILLET Christelle exerce désormais les fonctions de conseiller municipal en remplacement de Madame HUREL Sandrine qui a démissionné le 8 avril dernier en application des dispositions de la Loi n° 2000 – 295 du 5 avril 2000 et de l'article L 46 – 1 du Code Electoral.

L'installation de ce nouveau conseiller municipal a été constatée par procès-verbal en date du 22 avril 2004.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette installation.

Une séance du Conseil Municipal sera programmée dans le courant du mois de mai afin notamment de procéder au renouvellement des commissions dans lesquelles Mme HUREL siégeait.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Compte Administratif 2003 - Budget principal - Budgets annexes

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 36

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que le dossier remis aux Conseillers Municipaux comprend :

- le compte administratif du Budget Principal
- le compte administratif du Budget du Service de l'Eau
- le compte administratif du Budget du Service de l'Assainissement
- le compte administratif du Budget du Stationnement
- un état de la Dette (annexe 1)
- un état des emprunts garantis (annexe 2)
- un état des Immobilisations (annexe 3)
- un état statistique et financier (annexe 4)
- le rapport des Services Financiers

1) Budget Principal

La Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise créée par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2002 est compétente depuis le 1^{er} janvier 2003 en matière d'eau et assainissement. Les résultats de clôture de l'exercice 2002 de l'eau et de l'assainissement ont été repris au Budget Principal en Décision Modificative n°3 au Conseil Municipal du 11 décembre 2003.

Le résultat cumulé de l'exercice 2003 est de 2 155 381,50 €. Il provient d'un excédent de 6 499 901,88 € en section de fonctionnement et d'un besoin de financement en section d'investissement de 4 344 520,38 €.

En section d'investissement, le total des mandats émis est de 60 350 930,11 € et le total des recettes est de 60 781 837,73 €. Sont incluses dans ces montants, les opérations de transfert des éléments d'actif et de passif se rapportant aux compétences eau et assainissement.

En section de fonctionnement, les dépenses réalisées au cours de l'exercice s'élèvent à 52 233 807,99 €, le total des recettes est de 54 119 546,92 €.

L'Épargne nette, c'est-à-dire l'écart entre les dépenses de gestion (hors fonds de concours, subventions d'équipement, travaux en régie) et les recettes de gestion, après financement de l'annuité (capital + intérêts) est de 850 798,13 € à la clôture de l'exercice 2003.

L'annuité de la dette représente 11,70 % des recettes réelles de fonctionnement contre 12,85 % en 2002.

Le ratio encours de la dette par habitant passe de 1 144,50 € à 1 142,80 € en 2003. A titre indicatif, la moyenne de la strate en 2002 est de 1 032 €.

Le taux moyen de la dette est de 3,56 %. En 2002, il était de 4,85 %.

Le fonctionnement :

En dépense :

- les charges à caractère général (fournitures diverses, prestations de services etc...) représentent 22,45 % des dépenses de fonctionnement
- les autres charges (subventions - participations) représentent 25,92 %
- les charges de personnel quant à elles représentent 46,91 %

En recette :

- les dotations et participations représentent 51,78 % du total des recettes réelles de fonctionnement
- les impôts et taxes : 39,63 %
- les produits des services et divers : 8,59 %

Le rattachement des charges et des produits en fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses engagées pour lesquelles le service a été fait, et les recettes dont le fait générateur du titre est intervenu pendant l'exercice représentent :

- en ce qui concerne les charges rattachées : 1 618 839,61 €
- pour les produits : 1 735 194,09 €

L'investissement :

Le montant des dépenses brutes (hors remboursement du capital y compris les fonds de concours, subventions d'équipement et les travaux en régie) est de 9 476 242,85 €

Ces dépenses sont financées par :

- l'emprunt 43 %
- le FCTVA 12 %
- les subventions, participations 24 %
- les fonds propres 21 %

Les restes à réaliser en dépense s'élèvent à 6 996 339,62 € et à 4 619 228,18 € en recette.

2) Budget du stationnement :

Le résultat cumulé de l'exercice 2003 est de 142 168,95 €. Il provient d'un excédent de la section de fonctionnement de 136 833,23 € et d'un excédent de la section d'investissement de 5 335,72 €.

Le montant des dépenses réalisées au cours de l'exercice en fonctionnement est de 1 327 374,83 € et de 1 457 805,04 € en recette.

3) le résultat du budget du service de l'assainissement est de 192 429,68 € et correspond à des recettes encaissées en 2003 au titre de l'exercice 2002.

4) En ce qui concerne le budget du service de l'eau, aucun résultat constaté, toutes les dépenses et toutes les recettes concernent l'exercice 2003 et ont été transférées au budget de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ARRETE** et **ADOPTÉ** le compte administratif 2003, budget principal et budgets annexes ci-dessus par :
- ☞ 28 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 8 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)
- ☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Compte de gestion 2003 - Budget principal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 31

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du budget principal établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 2 abstentions (groupe socialiste)
- ☞ Le groupe communiste ne participe pas au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Compte de gestion 2003 - Budget de l'eau

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 31

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du budget de l'eau établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 2 abstentions (groupe socialiste)
- ☞ Le groupe communiste ne participe pas au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Compte de gestion 2003 - Budget de l'assainissement

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 31

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du budget de l'assainissement établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 2 abstentions (groupe socialiste)
- ☞ Le groupe communiste ne participe pas au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Compte de gestion 2003 - Budget du stationnement

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 31

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du budget du stationnement établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 2 abstentions (groupe socialiste)
- ☞ Le groupe communiste ne participe pas au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Affectation du résultat de l'exercice 2003 - Budget principal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 31

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement est de 6 499 901,88 € montant identique au compte de gestion du Trésorier Principal Municipal.

Conformément à l'article L.2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M 14, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2003 comme suit :

En recette d'investissement :
compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 4 344 520,38 €

pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser.

En recette de fonctionnement :
Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté : 2 155 381,50 €

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 2 voix contre (groupe socialiste)
- ☞ Le groupe communiste ne participe pas au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Affectation du résultat de l'exercice 2003 - Budget du stationnement

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 31

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement est de 136 833,23 € que l'excédent de la section d'investissement est de 5 335,72 € montants identiques au compte de gestion du Trésorier Principal Municipal.

Conformément à l'article L.2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M 14, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2003 comme suit :

| | |
|---------------------------------|------------|
| En recette d'investissement : | |
| compte 001 – résultat reporté : | 5 335,72 € |

| | |
|---------------------------------|--------------|
| En recette de fonctionnement : | |
| Compte 002 : résultat reporté : | 136 833,23 € |

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 2 abstentions (groupe socialiste)
- ☞ Le groupe communiste ne participe pas au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Décision modificative n°1 - 2004 - Budget principal et
budget du stationnement**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 37

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal qui tient compte des reports et des résultats de l'exercice 2003, des réajustements de crédit après le vote du Budget Primitif 2004.

Elle comprend pour chacune des sections, en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses

| | |
|--|--------------|
| - charges à caractère général | 497 005,50 |
| - charges de personnel | 20 475,00 |
| - subventions d'équipement | 574 559,00 |
| - subventions complémentaires | 63 941,00 |
| - autres charges de gestion courante | 42 737,00 |
| - divers | 9 098,00 |
| - opérations d'ordre | 60 000,00 |
| - virement à la section d'investissement | 2 143 257,57 |
| | ----- |
| Total | 3 411 073,07 |

Recettes

| | |
|--|--------------|
| - résultat de fonctionnement reporté | 2 155 381,50 |
| - produit des services - ventes diverses | 342 993,00 |
| - contributions directes | 88 281,00 |
| - dotations subventions - participations | 79 263,00 |
| - divers | 68 370,00 |
| - opérations d'ordre | 676 784,57 |
| | ----- |
| Total | 3 411 073,07 |

Section d'investissement

Dépenses

| | |
|--|---------------|
| - reports | 6 996 339,62 |
| - résultats d'investissement reporté | 1 967 408,94 |
| - provisions réglementées | 102 225,57 |
| - frais d'études - brevets - licences | 144 280,00 |
| - acquisitions diverses | 285 757,00 |
| - immobilisations en cours | 2 169 136,00 |
| - autres immobilisations financières | 1 443 025,57 |
| - charges à répartir sur plusieurs exercices | 574 559,00 |
| | ----- |
| Total | 13 682 731,70 |

Recettes

| | |
|--|---------------|
| - reports | 4 619 228,18 |
| - excédent de fonctionnement capitalisé | 4 344 520,38 |
| - immobilisations financières | 1 443 025,57 |
| - subventions diverses | 1 072 700,00 |
| - emprunt – dettes assimilées (ordre) | 60 000,00 |
| - virement de la section de fonctionnement | 2 143 257,57 |
| | ----- |
| Total | 13 682 731,70 |

La Décision Modificative n° 1 du Budget du Stationnement comprend :

En section d'investissement

Dépenses

| | |
|----------------------------------|----------|
| - dépôts et cautionnements reçus | 5 335,72 |
|----------------------------------|----------|

Recettes

| | |
|-------------------------------------|----------|
| - résultat d'investissement reporté | 5 335,72 |
|-------------------------------------|----------|

En section de fonctionnement

Dépenses

| | |
|-------------------------------|------------|
| - charges à caractère général | 94 429,00 |
| - charges de personnel | 27 404,23 |
| | ----- |
| Total | 121 833,23 |

Recettes

| | |
|-------------------------------|-------------|
| - résultat reporté | 136 833,23 |
| - dotations et participations | - 15 000,00 |
| | ----- |
| Total | 121 833,23 |

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la décision modificative n°1 du budget principal et du budget stationnement par :
- ☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 8 voix contre (groupe socialiste et groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Communauté d'Agglomération de la région dieppoise
Attribution de compensation définitive pour 2003**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 37

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que le Conseil de la Communauté d'Agglomération Dieppoise s'est prononcé le 13 mai 2003 sur le montant provisoire des attributions de compensation à verser aux communes pour l'exercice 2003 (attribution pour la ville de Dieppe : 7 934 225 €).

Lors de sa réunion du 12 novembre 2003, il a complété l'attribution de la ville de Dieppe du montant de l'exonération de Taxe professionnelle versé par l'Etat en 2002 au titre des zones de redynamisation urbaine, soit 45 558 €

Il a également, lors de cette réunion, décidé d'adhérer au Comité Seine Maritime Expansion, en lieu et place de ses communes membres. Il s'agit d'une charge transférée donnant lieu à déduction de l'attribution de compensation (- 7 748,30 € pour la ville de Dieppe).

L'allocation de compensation définitive 2003 pour la ville est de : 7 972 034,70 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'Agglomération, réunie le 19 janvier 2004,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 janvier 2004,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du montant définitif de l'attribution de compensation versé à la ville de Dieppe soit : 7 972 034,70 €

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Sodineuf Habitat Normand - Demande de garantie d'emprunt
9 logements locatifs + CD Dieppe Neuville - La Caravelle
Programme de construction de 9 logements locatifs
Annule et remplace la délibération n°13 du 29 janvier 2004**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 37*

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 17 mars 2004, la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à 50 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 611 000 € destiné à financer les travaux de construction de 9 logements PLUS CD issus du programme de construction de 9 logements locatifs situés à Dieppe – Neuville - Rue de la Caravelle.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement de la somme de 305 500 €, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 611 000 € que Sodineuf Habitat Normand se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce Prêt est destiné à financer la construction de 9 logements locatifs individuels à Dieppe - Neuville, rue de la Caravelle.

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt Renouvellement Urbain (P.R.U.) sans préfinancement consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Montant 611 000 €
- Echéances..... annuelles
- Durée totale du prêt..... 35ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel..... 2,50 %
- Taux annuel de progressivité..... 0 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progression, révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du Livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Emprunts garantis pour la Chambre de Commerce et d'industrie de
Dieppe auprès du Crédit Foncier de France
Avenant n°1 à la convention n°89.0.039**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 37

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que :

- par délibérations en date du 2 février 1989, la Ville de Dieppe décide d'accorder une garantie de principe à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe pour les emprunts destinés à financer la réalisation des 2ème et 3ème tranches du port extérieur, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention prévoyant les conditions dans lesquelles, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe pourra appeler la garantie accordée,

- par délibérations en date du 31 octobre 1991, et conformément à la délibération du 2 février 1989, la Ville de Dieppe garantit deux emprunts que la Chambre de Commerce et d'Industrie contracte auprès du Crédit Foncier de France, soit :

- . un emprunt de 8 000 000 F garanti à 50 %,
- . un emprunt de 2 000 000 F garanti à 50 %.

La Chambre de Commerce et d'Industrie n'ayant pas honoré ses échéances du 30 décembre 2003, le Crédit Foncier de France met en jeu la garantie et demande à la Ville de Dieppe de payer sa quote-part, soit 50 % des annuités appelées.

Conformément à l'article 3 de la convention n°89.0.039 réglant les modalités de la garantie entre la Ville de Dieppe et la Chambre de Commerce et d'Industrie, la C.C.I.D. s'est engagée à rembourser à la Ville de Dieppe les annuités prises en charges par celle-ci.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention n° 89.0.039 permettant la mise en place d'un plan de remboursement entre la Ville de Dieppe et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 6 voix contre (groupe communiste)

☞ 2 abstentions (groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Estran - Demande de garantie d'emprunt

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 37

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 27 mars 2004 , afin de poursuivre ses activités touristiques et culturelles, L'ESTRAN sollicite la garantie de la Ville de Dieppe pour le remboursement du tiers d'un emprunt d'un montant de 60 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à L'ESTRAN pour le remboursement de la somme de 20 000 € représentant le tiers d'un emprunt d'un montant de 60 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la BRED de Dieppe.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par la BRED de Dieppe sont les suivantes :

- Montant60 000 €
- Echéances.....mensuelles, constantes
- Durée totale du prêt.....60 mois
- Taux fixe.....5 %

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Dieppe s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la BRED adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Une convention définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et L'ESTRAN, pendant toute la durée du remboursement du prêt, sera établie. Elle définira également les conditions de remboursement en cas de mise en jeu de la garantie.

Article 6 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la BRED de Dieppe, et l'ESTRAN et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant les rapports entre la Ville de Dieppe et L'ESTRAN.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Lutte contre les déjections canines et chiens errants

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 37

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose :

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L. 2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,
- Le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.1311-1 et L.1311-2 laissant la possibilité aux Maires d'édicter des dispositions particulières en vue d'assurer la protection de la santé publique dans la commune,
- Le Code Pénal,
- Le Code de Procédure Pénale et notamment les articles 21 et 78-6,
- L'Arrêté Préfectoral du 7 juin 1985 portant règlement sanitaire départemental et notamment l'article 97 relatif à la protection contre les déjections de toutes natures,
- Les Arrêtés Municipaux en dates du 15 juillet 2002 et du 16 janvier 2004 relatifs à la divagation d'animaux sur la voie publique et à la lutte contre les déjections canines pour plus de propreté dans la Ville ;

CONSIDERANT :

Que face aux manques d'incivilité de trop nombreux propriétaires de chiens, peu respectueux de la salubrité et de la sécurité publiques, diverses mesures ont déjà été prises qui ne sont pas toujours suivies d'effet ;

Que cela contribue à déprécier le cadre de vie aussi bien pour les habitants que pour les touristes, et porte atteinte à l'hygiène et à la sécurité publiques ;

Qu'il convient, par conséquent, pour mettre un frein à un tel comportement, d'adopter des mesures plus coercitives ;

C'est ainsi qu'il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le principe d'une verbalisation suffisamment forte pour amener l'ensemble des propriétaires de chiens à faire face à leurs responsabilités en se conformant aux règles fixées dans l'intérêt de chacun par les arrêtés susvisés à savoir : il est interdit de laisser divaguer un chien sur la voie publique, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse et procéder immédiatement au ramassage de ses déjections.

Le tarif de la contravention sera fixé par arrêté du Maire, autorité de police.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 6 voix contre (groupe communiste)

☞ 2 abstentions (groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Mise en place d'un SAMU social - Convention avec les associations partenaires

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 37

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Dominique LETEURTRE, Conseillère Municipale Déléguée, expose qu'en partenariat avec la Ville de Dieppe, les associations Information Solidarité Réfugiés, la Croix Rouge Française, l'Armée du Salut et l'Oeuvre Normande des Mères ont convenu de mettre en place une antenne du SAMU social dans l'objectif de venir en aide aux sans abri.

Dans ce cadre, les quatre associations se proposent d'organiser à tour de rôle une permanence téléphonique ainsi que des tournées de "maraude" afin d'aller à la rencontre des « sans abri » pour leur proposer le cas échéant un hébergement.

Afin de soutenir cette action, il est proposé au Conseil Municipal de mettre à la disposition du SAMU social - sous forme de prêt et dans le cadre d'une convention - les moyens matériels nécessaires à son fonctionnement, à savoir un véhicule de type Super 5 Renault et un téléphone portable.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

☞

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Projet Educatif Local 2004/2005

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 37

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de la politique de la ville, la Ville de Dieppe participe à la mise en œuvre de l'opération Ville Vie Vacances (VVV) à travers les actions « Bouge ton été » et « Bouge tes quatre saisons ».

Cette opération a pour objectif de permettre à tous ceux qui ne partent pas en vacances de pratiquer des activités sportives, culturelles et de loisirs dans un but social, préventif et éducatif. Elle est destinée prioritairement aux jeunes âgés de 11 à 18 ans et aux jeunes adultes, issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, aux publics les plus en difficulté ne participant pas spontanément aux activités existantes.

Dans la continuité des précédents dispositifs relatifs à l'aménagement des rythmes de vie des enfants, la Ville a aussi signé un Contrat Educatif Local avec l'Etat (Jeunesse et Sports, Education Nationale, Culture).

Le Conseil Général, dans le cadre de l'opération Ticket sport, s'associe à la démarche et apporte des moyens supplémentaires pour permettre aux enfants et aux jeunes de pratiquer des activités physiques et sportives pendant les vacances scolaires. Cette opération ouverte en priorité aux enfants non-licenciés est destinée à faciliter l'accessibilité des jeunes à des pratiques régulières. Pour l'année scolaire 2004/2005, les vacances d'été, de la Toussaint, de Noël, de février et de Printemps sont concernées. Pour bénéficier des subventions CEL, Ticket sports et VVV, les projets doivent être soumis aux services compétents au mois de mai.

Pour la mise en place de ces dispositifs ainsi que pour le Contrat Temps Libre et les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, la Ville de Dieppe et ses partenaires institutionnels lancent cette année un appel à projet unique pour la période juillet 2004 - juin 2005. Au mois de mai, les projets seront examinés, pour avis, par le comité de pilotage du Projet Educatif Local (PEL) constitué de tous les décideurs concernés par le champ territorial et thématique du PEL. Ces propositions seront soumises à l'approbation du Conseil Municipal au mois de juin.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette procédure, de déposer de nouveaux projets au titre du Contrat Educatif Local, de Ticket sports et de Ville Vie Vacances et d'autoriser Monsieur le Député-Maire :

- à signer les conventions Contrat Educatif Local et Ticket Sport à intervenir avec l'Etat et le Conseil Général de la Seine-Maritime,

- à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville (Fonction 422 Nature 74718 Service 3781).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 31 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 6 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Bouge tes 4 saisons - Vacances de Pâques

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 36

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose qu'à l'occasion des Vacances de Pâques, de nombreuses activités ont été proposées aux jeunes dieppois. Parmi celles-ci, on peut souligner :

- des stages basket avec l'Amicale Laïque de Neuville-lès-Dieppe,
- un raid VTT organisé par le service municipal des sports,
- des ateliers multimédia, des séances d'information sur les « jobs d'été » et des sorties à l'initiative des pôles de services,
- un week-end hip-hop à Dieppe Scène Nationale,
- des activités sur le patrimoine maritime par Dieppe Ville d'Art et d'Histoire,
- un séjour équitation avec le Petit Prévert,
- un comité de lecture par le Réseau des bibliothèques.

En plus de ces actions, financées pour l'essentiel dans le cadre des dispositifs (contrat de ville, contrat éducatif local, ticket sports, contrat temps libre), la MJC Centre et la Maison des jeunes - Maison pour tous de Neuville ont proposé respectivement plusieurs activités :

- des ateliers « jeux de rôles », « saveurs et gourmandises du monde », « création de bijoux », « recherche et expérimentation photo », « prise de vue et photo numérique (réalisation d'un diaporama) »,
- des sorties (char à voile, VTT, bowling, ...) et des jeux divers au Point d'Accueil Jeunes.

Pour le financement de ces actions, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes (Fonction 824 Nature 6574.40 Service 378) :

- MJC centre : 971 €
- Maison des Jeunes - Maison pour tous de Neuville : 1 734 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ Mme SANNIER ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Accès à la déchetterie - Convention définissant les modalités de la participation financière du Syndicat Mixte d'Ordures Ménagères de la région d'Envermeu

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 37

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a été contactée par le Syndicat Mixte d'Ordures Ménagères de la Région d'Envermeu (SMOMRE) afin de pouvoir faire bénéficier les communes adhérentes des services de la déchetterie de la ville.

Une convention, ci-jointe, a été établie afin de définir la nature des déchets admis, les conditions d'accès, les modalités financières d'utilisation de la déchetterie, la formule de révision des prix ainsi que les modalités de paiement des sommes dues par le SMOMRE à la Ville de Dieppe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention liant la Ville de Dieppe et le Syndicat Mixte d'Ordures Ménagères de la Région d'Envermeu.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention d'enlèvement des déchets de l'hôpital sur les sites du
Centre Hospitalier et du Château Michel**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 36

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose que le 13 décembre 1995, le Conseil Municipal a adopté le projet de convention avec l'hôpital de Dieppe, afin d'organiser la collecte des déchets dans cet établissement et son site annexe du château Michel. Cette convention n° 96 00 50 a été signée le 6 février 1996. Elle a fait l'objet d'un avenant n°1 le 19 août 1997 et d'un avenant n°2 le 11 septembre 2003.

Ce dernier avenant n'ayant pas été signé par la Direction de l'hôpital, les difficultés perdurant, il a été pris pour option de rédiger une nouvelle convention qui remplacera la convention n° 96 00 50, aux fins notamment d'établir clairement la tarification de la prestation effectuée par la ville de Dieppe.

Le projet de convention est annexé au présent rapport.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention d'enlèvement des déchets de l'hôpital.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 6 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Bilan de l'année 2003 des cessions et acquisitions foncières

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 36

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que conformément aux dispositions de la loi n° 95.127 du 8 février 1995 relative aux Marchés Publics et Délégations de Service Public, et selon les articles L 2241.1 et L 2241.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan annuel des cessions et des acquisitions d'immeubles est présenté à l'assemblée délibérante.

Au vu des tableaux récapitulatifs présentés en annexe, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le bilan annuel 2003 des cessions et acquisitions foncières.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Cession de terrain rue Albert Réville

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 36

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire d'un terrain, sis rue Albert Réville à Neuville-lès-Dieppe.

Ce terrain, cadastré section 466 AE n° 496 d'une superficie de 111 m², se situe dans un secteur pavillonnaire. Un minimum parcellaire de 200 m² est demandé dans ce secteur pour que le terrain soit constructible. Il est actuellement utilisé en terrain d'agrément par Monsieur et Madame Michel Cressent, dont la propriété est contiguë. Une mise à disposition à titre gratuit est accordée depuis le 21 mars 1978.

Les Services Fiscaux ont estimé la valeur vénale du terrain à 780 € Il est proposé de valoriser ce terrain en le mettant en vente et en accordant un droit de préférence à l'actuel occupant.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur la cession du terrain cadastré section 466 AE n°496, d'une contenance de 111 m² , sur la base de l'estimation donnée par le Service des Domaines de 780 €
- d'accorder un droit de préférence à l'actuel occupant,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la cession du terrain par-devant Maître LE LONG, notaire de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Lotissement du Golf - Convention publique d'aménagement
Avenant n°2 - Convention d'avance de trésorerie
Compte rendu annuel**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 11 mai 2000, la municipalité a décidé de confier l'aménagement et l'équipement du lotissement du Golf à la SEMAD dans le cadre d'une convention de concession, conformément à l'article L.300-4 du code de l'urbanisme. Cette convention de concession exécutoire depuis le 23 juin 2000 pour une durée de quatre années, a fait l'objet le 27 mai 2003 d'un premier avenant afin de soustraire la parcelle dite du pré Saint Nicolas (cadastrée BO 365) du périmètre d'aménagement.

Afin de mettre la convention en conformité avec les dispositions de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, dite loi SRU, d'une part, et de modifier le terme de la convention du fait du retard pris dans la commercialisation des parcelles consécutivement au recours contentieux pendant contre l'arrêté de lotissement d'autre part, il est désormais nécessaire de passer avec la SEMAD un deuxième avenant.

Par ailleurs, le plan de trésorerie prévisionnel inclus dans le Compte Rendu Annuel à la Collectivité faisant apparaître pour les deux années à venir un besoin de trésorerie de l'opération d'aménagement d'un montant de 1 340 796,07 € il est nécessaire de mettre en œuvre les dispositions du chapitre V de l'article 17 de la convention qui prévoit « le versement d'une avance, éventuellement renouvelable, sollicitée par l'aménageur lorsque les prévisions budgétaires actualisées ne font pas apparaître le besoin d'une participation définitive mais seulement une insuffisance provisoire de trésorerie ».

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 2 à la concession d'aménagement pour l'aménagement du lotissement du Golf en date du 23 juin 2000,

2°) d'approuver la convention d'avance de trésorerie à la SEMAD, d'un montant de 1 340 796,07 € et qui précise les conditions de versement et de remboursement de cette avance de trésorerie,

3°) d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ **Monsieur Leveau ne prend pas part au vote.**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Redéfinition du phasage de l'opération de la station balnéaire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 30 octobre 2003, la Ville de Dieppe a fixé le phasage et le montant financier de l'opération comme suit

| Phases | Tranches | Ouvrages |
|------------------------|--------------------------|---|
| 1 ^{ère} PHASE | Tranche ferme : | hall d'entrée, hall des bassins, vestiaires piscines, vestiaires groupes, extérieur piscines, bassin ludique, rénovation bassin 50 mètres, locaux techniques (chaufferie, traitement de l'air et de l'eau), branchement effluent, parvis et parking de surface. |
| | | plongeoir de 1 et 3 m, bassin tampon pour rejet des Eaux usées, végétalisation terrasse, couverture du bassin, destructeur de chloramines, gestion des entrées. |
| | Tranche conditionnelle 1 | Espace remise en forme, balnéothérapie, restaurant, galerie de liaison, cabines de bain(ouest), remise en état de la digue. |
| | | végétalisation terrasse, matériel cuisine du restaurant, sanitaires de la plages. |
| | Tranche conditionnelle 2 | Parking souterrain de 400 places. |
| 2 ^{ème} PHASE | | salle de congrès, espaces verts à thèmes, passerelle de liaison en bois, emmarchement gradins. |

Montant prévisionnel des travaux

| Phasage | Montant des travaux HT |
|--|------------------------|
| 1 ^{ère} phase | |
| tranche ferme | 6 762 468 € |
| 1 ^{ère} tranche conditionnelle | 2 665 285 € |
| 2 ^{ème} tranche conditionnelle | 5 404 507 € |
| Sous-total 1 ^{ère} phase | 14 832 440 € |
| 2 ^{ème} phase | 1 321 592 € |
| Total 1^{ère} et 2^{ème} phases | 16 154 032 € |

En conséquence l'enveloppe financière globale intégrant les évolutions proportionnelles des différentes missions de Maîtrise d'Oeuvre, de SPS, de Contrôle Technique et de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, a été fixée de la manière suivante :

| | |
|--|------------------------|
| | |
| Etudes MOE jusqu'à l'APS | 993 412,20 € |
| 1 ^{ère} phase | |
| tranche ferme | 10 728 501,21 € |
| 1 ^{ère} tranche conditionnelle | 3 911 260,25 € |
| 2 ^{ème} tranche conditionnelle | 7 523 667,88 € |
| Sous-total 1 ^{ère} phase | 23 156 841,54 € |
| 2 ^{ème} phase | 1 986 141,97 € |
| Total 1^{ère} et 2^{ème} phases | 25 142 983,51 € |

Toutefois, pour répondre à des préoccupations :

- Techniques : le parking souterrain doit être réalisé simultanément avec le centre de remise en forme et le hall d'entrée notamment pour ce qui concerne les terrassements, et les infrastructures en béton
Seule la salle des congrès reste un élément dont la réalisation peut être dissociée de l'ensemble
- Économiques : le déroulement simultané des travaux des tranches est un facteur de respect de l'enveloppe financière à l'appel d'offres
- Financières : sans préjuger de l'éligibilité des différentes composantes du projet, les cofinanceurs (FEDER, État, Conseil Régional, Conseil Général) jugent le dossier dans son ensemble.

Le comité de pilotage du 16 avril 2004, tout en conservant le même programme de travaux et la même enveloppe financière, a défini le nouveau phasage suivant :

| Tranches | Ouvrages | Montant HT |
|------------------------|---|-----------------|
| | Hall d'entrée, hall des bassins, vestiaires piscines, vestiaires groupes, extérieur piscines, bassin ludique, , locaux techniques (chaufferie, traitement de l'air et de l'eau), branchement effluent, bassin tampon pour rejet des eaux usées, végétalisation terrasse, couverture du bassin, destructeur de chloramines, gestion des entrées. | 5 032 381,00 € |
| | Sanitaires de la plage. | 65 000,00 € |
| | Parvis et parking de surface. | 790 500,00 € |
| Tranche ferme | Rénovation bassin 50m, plongeur de 1 et 3 mètres. | 491 800,00€ |
| | Espace remise en forme, balnéothérapie galerie de liaison, cabines de bain(ouest), remise en état de la digue, végétalisation terrasse. | 2 929 745,00€ |
| | Restaurant. | 405.895,00€ |
| | Parking en souterrain de 400 places. | 5.120420,00 € |
| Tranche conditionnelle | Salle de congrès, | 879 811,00 € |
| | Espaces verts à thèmes, passerelle de liaison en bois, emmarchement gradins. | 438 480,00 € |
| | Montant total des travaux. | 16 154 032,00 € |

Les marchés de travaux prévoient donc une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

L'enveloppe financière globale de l'opération (total de la 1^{ère} et 2^{ème} tranches) reste fixée à 21 022 561,46 €HT soit 25 142 983,51 €TTC

Le calendrier prévisionnel de l'opération demeure le suivant :

- Etudes pour lancer les appels d'offres : novembre à mai 2004
- Lancement des appels d'offres : mai 2004.
- Ordre de service de la tranche ferme de travaux : fin juillet 2004
- Début des travaux : septembre 2004
- Mise en service du bassin de 50 mètres rénové : 31 mai 2005
- Ouverture du hall à bassin, salle de remise en forme, parkings et salle des congrès : juin 2006

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le nouveau phasage exposé,
- d'autoriser la Ville de Dieppe à autoriser la SEMAD à signer les avenants aux marchés déjà notifiés (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination SPS), également pour tenir compte du nouveau découpage,
- d'autoriser la Ville de Dieppe à signer l'avenant à la convention de mandat de la SEMAD, également pour tenir compte du nouveau découpage et dont le montant de la rémunération reste inchangée

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 6 voix contre (groupe communiste)

☞ **Monsieur Leveau ne prenant pas part au vote.**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Surveillance des plages - Eté 2004 - Convention avec le Service
Départemental d'Incendie et de Secours pour la mise à disposition de
sapeurs-pompiers volontaires saisonniers**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 36*

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Gérard MARTINE, Adjoint au Maire, expose que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime (SDIS) propose de recruter et de mettre à disposition de la Ville des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers pour assurer la surveillance des plages de Dieppe (3 postes de secours) et de Puys (1 poste), durant l'été 2004, du samedi 26 juin au dimanche 29 août inclus, de 11 heures à 19 heures.

Le montant prévisionnel de la dépense envisagée pour cette mise à disposition (qui comprend les vacations des personnels et les frais d'administration, de consommables, d'habillement et de repas) est estimé à 46 000 € nets. La somme précise dont la Ville sera redevable envers le SDIS sera calculée en fin de période en fonction des effectifs réellement employés et des prestations assurées.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir avec le SDIS annexée à la présente.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Entretien des plages de Dieppe et de Puys - Intervention d'une nouvelle convention avec l'Estran - Service littoral pour l'année 2004

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 36

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Gérard MARTINE, Adjoint au Maire, expose que depuis 1998, la Ville de Dieppe fait appel à l'Estran pour la gestion et l'entretien de ses plages. La fin des emplois aidés constituant l'équipe du Service Littoral amène à reconsidérer la taille du service et les engagements financiers des bénéficiaires du service. Les collectivités doivent à présent faire face à une dépense proche du coût réel de la prestation.

Compte tenu de l'utilité et de l'efficacité démontrées de ce Service, il est proposé de passer une nouvelle convention avec l'Estran – Service Littoral, pour l'année 2004, dont les principales dispositions sont les suivantes :

Interventions sur les plages :

- celles-ci consistent en la collecte, l'enlèvement et le transport à la déchetterie de déchets échoués, inertes et non dangereux ;
- comme les années précédentes, lors de passages hebdomadaires en basse saison et de passages quotidiens du 15 juin au 15 septembre.

Coût : La participation de la Ville s'élèvera à 20 000 € pour l'année 2004.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir avec l'Estran ;
- d'imputer la dépense correspondante au crédit 95-658-33301.
- .

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Démarche de labellisation "Normandie Qualité Tourisme" pour le
Château Musée de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Gérard MARTINE, Adjoint au Maire, expose que devant l'offre de plus en plus vaste et concurrentielle des produits touristiques et culturels, les consommateurs sont devenus particulièrement sensibles aux labels qualité.

Le Comité régional du tourisme de Normandie a donc impulsé une démarche « Normandie Qualité Tourisme » qui a pour objectif d'offrir un repère et des garanties aux visiteurs quant à la qualité des prestations des établissements de notre région (hôtels, restaurants, campings, lieux de visite et activités de loisirs).

Cette démarche, inscrite au Contrat de plan Etat- Région, et gérée par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, contribue à améliorer la qualité des établissements en organisant des audits portant sur de nombreux critères : le déroulement de la visite, l'accueil et l'information, les accès, les locaux communs, les services annexes, l'organisation et la formation du personnel. La labellisation permet ensuite de figurer sur des supports de communication et de promotion importants.

Compte tenu des atouts dont dispose le Château-musée de Dieppe et de la volonté de conforter cet équipement culturel phare de notre cité en le valorisant auprès des touristes visiteurs ou prospectés,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'inscrire l'établissement dans le dispositif régional « Normandie Qualité Tourisme »,
- d'autoriser M. le Député-Maire à signer le contrat d'engagement,
- et d'imputer la dépense correspondant à la participation annuelle au crédit 95/6281/33301 pour un montant de 334,88 €TTC (280 € HT).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ M. BEAUFILS ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - Ateliers du service éducatif
Rémunération des intervenants extérieurs**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 36

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que le Service Educatif de Dieppe Ville d'Art et d'Histoire propose des ateliers en hors temps scolaire, tout au long de l'année, le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires.

Ces ateliers ont pour objectif de sensibiliser les jeunes dieppois âgés de 6 à 16 ans au patrimoine de leur ville, en proposant des activités autour de l'histoire de Dieppe.

Pour atteindre un plus large public, le service s'est attaché à faire découvrir le patrimoine de manière ludique grâce à différentes pratiques artistiques.

C'est pourquoi, la structure a besoin, en complément des animateurs du service Dieppe Ville d'Art, de faire appel à des professionnels dans des domaines très spécifiques : photographie, verrerie, ivoire, enluminure, dessin, etc.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le paiement des honoraires aux intervenants, à imputer au crédit 95/6218/77.19/3356 du budget ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - Ateliers du patrimoine - Accueil d'une classe culturelle transplantée - Demande de subvention DRAC

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 36

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que le service éducatif de Dieppe Ville d'Art et d'Histoire propose tout au long de l'année des ateliers en temps scolaire. Ces ateliers ont pour objectif de sensibiliser les jeunes au patrimoine de la Ville en proposant des activités autour de l'histoire de Dieppe.

Ainsi, dans le cadre de l'établissement d'un projet autour de Jacques-Emile Blanche, une classe « patrimoine » du Collège Jean Lecanuet de Rouen s'est inscrite auprès du Service Educatif de Dieppe afin de mener à bien cette action et ce, sur la durée d'une semaine.

Par courrier en date du 8 mars 2004, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie (DRAC), a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention.

La subvention attendue couvrirait les dépenses inhérentes à l'action, à savoir :

- guidage : 19 heures d'intervention (taux horaire 47,26 €, soit 897,94 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter l'attribution de la subvention DRAC pour le financement du projet ci-dessus énoncé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - Mise en place de visites guidées à vélo
Convention tripartite**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 36

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre des programmations touristiques 2004, Dieppe Ville d'Art et d'Histoire souhaite organiser des visites guidées de la Ville à vélo en partenariat avec l'Association « Vélo Service » qui mettrait à disposition de la Ville les vélos et l'Association « Dieppe à Vélo » qui accompagnerait le groupe lors des visites.

Ce type de visites permettrait de toucher un public plus large, plus familial que les visites traditionnelles. Les associations « Dieppe à Vélo » et « Vélo Service » cherchent, de leur côté, de longue date, à sensibiliser la population à l'utilisation du vélo.

Afin de régler les modalités de mise à disposition gratuite des vélos mais également de faciliter le bon déroulement de cette activité saisonnière, il est proposé une convention tripartite.

Il est demandé, par conséquent, au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes de ladite convention ci-annexée,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à la signer.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Château Musée de Dieppe - Traitement d'urgence contre les
infestations constatées dans les pièces de réserves d'ethnographie
Demande de subvention**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 36

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose qu'en novembre 2003, plusieurs manifestations d'infestations xylophages actives ont été constatées tant sur les collections (notamment ethnographiques) que sur les structures à colombages et charpentes du bâtiment. Ces attaques sont des plus inquiétantes car elles sont localisées dans les ailes anciennes et entièrement en bois (colombages 17^{ème} siècle, parquets, charpentes de la tour ouest 14^{ème} siècle) du château.

Afin de remédier à cette menace, qui peut s'avérer désastreuse pour le reste des collections ainsi que pour l'architecture du monument, et de stopper la propagation de l'infestation, il convient donc d'opter pour le traitement des œuvres ainsi que du bâtiment avec pour objectif sur l'année 2005, l'aménagement de cet espace en réserves mises aux normes selon les recommandations sécuritaires de l'Inspection Générale des Musées de France.

Pour ce faire, il s'avère nécessaire de faire intervenir des entreprises agréées, spécialisées dans ce domaine, toujours sous le contrôle de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques pour ce qui concerne le bâtiment.

Parmi les entreprises consultées, l'entreprise Hygiène Office a été retenue afin de réaliser les travaux suivants :

1. le traitement insecticide des collections (800 objets) par anoxie (fumigation) en atelier. Le transport des œuvres aller et retour serait assuré par les services de la Ville :
 - coût de l'opération : 5 501,60 €TTC

2. le traitement de la charpente de l'aile ouest :
 - coût de l'opération : 10 166,00 €TTC.

Les services de la Ville assureront, préalablement au traitement de la charpente, des travaux complémentaires nécessaires, comme la dépose des maculas masquant les chevrons, le décapage des bois, la réfection de l'électricité.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le lancement des travaux ci-dessus énoncés, sous réserve de leur approbation par la Commission Interrégionale de Restauration des Musées de France,

2°) de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général une subvention au taux le plus élevé,

3°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les documents correspondants,

4°) d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget 2004.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Château Musée de Dieppe - Acquisition d'une collection de documents
et objets relatifs à Camille Saint Saëns - Demande de subvention auprès
du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 36

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que Monsieur le Conservateur en Chef du Château-Musée a été sollicité par M. Jean-Claude Battault, du Musée de la Musique à Paris pour l'acquisition d'une collection de documents et objets relatifs à Camille Saint-Saëns et son secrétaire-régisseur Gabriel Geslin, grand-oncle du propriétaire actuel Monsieur Marc Coulon, demeurant à l'Epine 35 140 Saint Marc sur Couesnon.

Le coût global de cette acquisition s'élève à 30 000 €

Compte-tenu de l'intérêt qu'elle représente pour l'enrichissement des collections du Château Musée, il est proposé au Conseil Municipal :

1/ de confirmer cette acquisition, sous réserve de l'accord de la Commission Scientifique Interrégionale de Haute et Basse-Normandie des Musées de France,

2/ d'affecter celle-ci aux collections du Château Musée de Dieppe,

3/ de solliciter pour son financement l'aide au taux le plus élevé possible du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées : part de la DRAC et part du Conseil Régional.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Fonds ancien et local de la Médiathèque Jean Renoir
Mise en place d'un règlement intérieur**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 36

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que le Fonds Ancien et Local de la Médiathèque Jean Renoir est un espace de conservation du Patrimoine, mais aussi de mise à disposition de documents pour le travail et la documentation des chercheurs comme des curieux.

Les collections sont constituées de documents anciens rares ou précieux, de journaux, d'archives, d'affiches cartes, plans, etc.

Etant donné le caractère particulier des documents conservés et la demande croissante de consultation ou de reproduction de ceux-ci, il convient aujourd'hui de doter le service Fonds Ancien Local de la Médiathèque Jean Renoir d'un règlement intérieur réunissant les différentes procédures et dispositions les concernant.

Aussi, il est donc proposé au Conseil Municipal, d'adopter le règlement intérieur ci-annexé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Projets d'action éducative - Enseignement secondaire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 36

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du dernier semestre de l'année scolaire, la Ville est à nouveau sollicitée pour soutenir les actions éducatives conduites dans les établissements du Secondaire :

1 - Collège Georges Braque

Dans le cadre du projet d'établissement le Collège monte un projet musical avec pour but final d'enregistrer un CD.

Le coût total du projet est de 1 763,58 €

L'aide de la Ville est proposée à hauteur de **300 €**

2 – L'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (I.R.E.M.) et l'association MATHADORE organisent pour la 4^{ème} fois un rallye mathématique académique pour les élèves de 3^{ème} et 2^{nde} de l'Académie (générales et professionnelles). 7 classes du Lycée Jehan Ango sont inscrites, soit 180 élèves, qui participent aux épreuves le 30 mars 2004 ; la finale ayant lieu à Rouen le 4 mai prochain.

Le coût du rallye est de 17 531 €

Le soutien de la Ville est recherché à hauteur de **305 €**

3 – L'Institut de Formation aux Carrières Administratives Sanitaires et Sociales (I.F.C.A.S.S.) et l'Association «Aux couleurs des Iles» organisent un week-end à Amsterdam les 3 et 4 avril.

Le coût du séjour est de 3 705 €

La somme de **300 €** permettrait d'alléger la contribution des élèves.

4 – Lycée Jehan Ango

L'appariement du Lycée Jehan Ango et du Lycée de la Rue du Pacha à Tunis a été réalisé en 2001. Il a permis les échanges de 2002 et 2003.

Le lycée Jehan Ango reconduit l'initiative en 2004 (accueil des Tunisiens du 30 mai au 7 juin et voyage des Dieppois du 2 au 9 octobre 2004).

Le coût de ce projet s'élève à 12 440 €

L'aide de la Ville est attendue à hauteur de **450 €**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions présentées ci-dessus et d'en prélever la somme totale soit **1 355 €** sur le crédit ouvert au Budget primitif 2004 au compte 22.6574.3269 et de la verser aux établissements concernés.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Marché de fournitures courantes - Fourniture de consommables pour
l'informatique et les télécopieurs**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 36

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la Direction de l'Informatique et des Télécommunications (DIT) propose de lancer une procédure de marché public concernant l'acquisition des consommables informatiques (Cartouches pour les imprimantes, Disquettes, CDR, CDRW, étiquettes etc ...) et les fournitures pour les télécopieurs, selon les articles 28 et 71 du Code des Marchés Publics.

Il est proposé également de centraliser les commandes, au sein de la DIT, pour l'ensemble des services de la ville et pour l'ensemble des écoles.

Ce marché à bons de commande sera passé pour une durée d'un an renouvelable 3 fois et comportera deux lots :

- Lot 1 : Consommables divers
- Lot 2 : Papier pour les traceurs et la tireuse de plans (Service SIG)

Les montants minimum et maximum annuels estimés sont :

| Lot n° | Montants minimum (HT) | Montants maximum (HT) |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|
| Lot 1 | 10 000 euros | 40 000 euros |
| Lot 2 | 800 euros | 2 400 euros |
| Total sur 4 ans | 43 200 euros | 169 600 euros |

Le titulaire du marché fournira un tarif public valable au moment de la commande pour lequel le taux de remise sera précisé dans l'acte d'engagement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter les termes du présent rapport

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à lancer une consultation et signer les marchés correspondants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Autocommutateur de l'Hôtel de Ville - Marché négocié en application
de l'article 35 III du Code des Marchés Publics faisant suite
au marché n°02.244**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 36*

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que lors de sa séance du 16 octobre 2003, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable sur le principe de passer un avenant au marché 02-244 permettant la mise en place de huit postes téléphoniques à la Maison des Sports, en lieu et place de l'autocommutateur défectueux, l'attributaire de ces deux marchés étant la société NEXTIRAONE. Monsieur le Député – Maire a été autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 octobre 2003 à signer l'avenant correspondant. La liaison mise en place entre la Maison des Sports et l'Hôtel de Ville repose sur la technologie hertzienne et a fait l'objet d'un marché négocié, l'attributaire ayant été la société PC-THELLE INFORMATIQUE.

Forte de cette expérience réussie, la Direction de l'informatique et des Télécommunications a mis en place un dossier de consultation sans formalités préalables pour connecter un certain nombre de sites distants par le biais de la technologie hertzienne, boucle locale radio ou laser, la date limite de réception des offres ayant été fixée au 15 mars 2004 à 16h30. Cette consultation comporte une tranche ferme et trois tranches conditionnelles :

- tranche ferme : réseau des bibliothèques et réseau des crèches ;
- tranche conditionnelle n° 1 : Château – musée, Service communication, Maison des Associations, Police Municipale, Dieppe Ville d'Art et d'Histoire, Gymnase Delaune et Service Logistique Animation ;
- tranche conditionnelle n° 2 : Extension du réseau des crèches à la crèche du centre ville ;
- tranche conditionnelle n° 3 : déménagement du Service de Propreté Urbaine.

La mise en place d'un tel dispositif permettra tant les liaisons informatiques que téléphoniques, ces dernières, lorsqu'il s'agira de communications inter - sites, seront alors des communications « internes » et ne feront donc pas l'objet de facturation.

Afin de réaliser cette opération, il convient donc de prévoir en parallèle les extensions nécessaires de l'autocommutateur de l'hôtel de ville, objet du présent rapport, selon un planning identique.

Le marché proposé en application de l'article 35 III du Code des Marchés Publics compléterait le marché initial 02-244 passé après Appel d'Offres.

L'ensemble des conditions imposées par le Code des Marchés Publics est respecté : le montant TTC du marché initial, sur cinq ans, était de 143 641,29 € et a été porté à 164 151,21 € TTC par l'avenant n° 1. Il serait porté, toutes tranches confondues, à un montant de 195 403,32 € HT, soit 233 702,37 € TTC (augmentation de 42,37 % du montant du marché, ce dernier étant inférieur à 230 000 € HT).

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 26 avril 2004, il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter les termes du présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à passer un marché négocié suivant l'article 35 III du Code des Marchés Publics, faisant suite au marché 02-244 et à son avenant, destiné à y intégrer la location entretien de 80 postes téléphoniques pour un ensemble de sites distants - toutes tranches confondues -, sous la forme d'une location entretien supplémentaire sur 3 ans pour un montant mensuel de 1 563,18 € HT (soit, sur les trois ans restant à courir, un montant de 56 256,39 € HT, conduisant à un montant total du marché de 195 403,32 € HT, correspondant à une augmentation de 42,37 % du marché) ; Etant entendu que moyennant cette autorisation, Monsieur le Député-Maire procèdera à la résiliation du marché relatif au contrat entretien de l'autocommutateur du Château - musée,

3°) d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget – fonction 020 – Article 6135 - service 3122.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Appel à projets "Technologies alternatives d'accès à
l'internet haut débit"**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 36

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose :

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets lancé par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Aide aux Régions (DATAR), le Ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies, et la Caisse des Dépôts et Consignations

Le volet « numérique » du Comité Interministériel d'aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) du 13 décembre 2002 a proposé de nouvelles orientations pour l'aménagement numérique des territoires, conformément aux orientations fixées par le Président de la République et aux engagements pris par le Premier Ministre dans le plan « RESO 2007 ». Le Gouvernement a en particulier pris la décision de lancer un appel à projets en faveur des technologies alternatives d'accès à l'Internet haut débit au service des territoires.

Le but est de stimuler et d'apporter un soutien aux projets d'expérimentation de technologies alternatives d'accès à l'Internet haut débit (débits supérieurs à 512 Kbps) au service des territoires. Il s'agit :

- d'expérimenter au niveau national une technologie ou un couplage de technologies qui n'a pas été expérimenté ou dont les résultats d'expérimentation ne sont pas accessibles (aide plafonnée à 150 000 €) ;
- d'expérimenter sur une partie du territoire (qui n'excédera pas 10%) une technologie ou un couplage de technologies avant de le déployer sur tout le territoire (aide plafonnée à 150 000 €) ;
- d'étudier les modalités technico-économiques du déploiement d'une technologie d'accès aux réseaux de télécommunications à haut débit (aide plafonnée à 40 000 €).

Dans tous les cas, le fait de répondre à l'appel à projet autorise la DATAR, le Ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies, et la Caisse des Dépôts et Consignations à publier la fiche de synthèse (mais pas les informations confidentielles éventuellement jointes).

Les projets, qui doivent parvenir à la DATAR sous forme papier et sous forme informatique, seront jugés sur leur caractère innovant, leur pertinence socio-économique, leur couverture territoriale, l'articulation avec les autres technologies, les usages proposés, les modèles technico-économiques retenus (pérennisation du projet et articulation entre les acteurs) et sur les montages institutionnels et les modalités de coopération entre les différents partenaires.

2. Projets de l'Administration Dieppoise :

En premier lieu, la ville de Dieppe étudie la faisabilité de relier un certain nombre de sites distants à l'Hôtel de ville par l'utilisation probablement mixte de technologies nouvelles (liaisons WiFi, Boucle Locale Radio ou Laser).

A cet effet une consultation a été engagée suivant la délégation donnée à Monsieur le Député-Maire par le Conseil Municipal lors de sa séance du 14 novembre 2002.

En second lieu, l'Administration dieppoise étudie les possibilités techniques (probablement basées sur la technologie WiFi) qui permettraient de doter le Château-Musée de Dieppe de moyens de communications informatiques et téléphoniques internes à l'établissement et compatibles au caractère classé du site. Ce projet pourrait, le cas échéant, être précédé d'une étude de faisabilité.

Dans les deux cas (trois, sous l'hypothèse de l'étude de faisabilité susvisée), ces projets s'inscrivent totalement sur le plan technique dans l'appel à projet précédemment indiqué.

C'est pour ces raisons qu'il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter les termes du présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à répondre à l'appel à projet de la DATAR en vue de solliciter une ou plusieurs subventions d'investissement,

3°) compte tenu du fait que les dossiers de candidature doivent parvenir simultanément sous forme papier et sous forme informatique, d'autoriser le Directeur de l'Informatique et des Télécommunications de la Ville de Dieppe à adresser simultanément les dossiers de candidature par messagerie.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Appel à projet 2004-2006 - Plan d'informatisation, numérisation et mise
en réseau des collections des Musées de Haute-Normandie**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 36

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose :

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets lancé par l'état, la Région et la DRAC

L'Etat, la Région et la DRAC prolongent une démarche engagée en 2002 visant à aider les Collectivités Locales en matière d'investissement pour l'informatisation et la numérisation des collections des musées. Cette aide concerne les équipements techniques (matériels informatiques, réseau, appareils de numérisation, ...) et les prestations externalisées (saisie des inventaires, notamment).

La remise des dossiers de candidature est prévue pour fin juillet, l'analyse par la commission devant se dérouler en septembre. Les collectivités dont les projets auront été retenus devront fournir les pièces comptables en octobre 2004.

Pour chaque projet subventionné, la collectivité devra assurer au moins 20% de la charge d'investissement, et sera tenue de reverser les données informatiques dans les bases nationales.

2. Projets de l'Administration Dieppoise :

Le Château-Musée de Dieppe a fait l'objet de conseils personnalisés de la part de la société Grahal pour l'informatisation et la numérisation des collections (novembre 2002). Trois domaines principaux sont concernés :

- Beaux-Arts (notamment Peinture, Ivoire et Céramique),
- Ethnologie et Histoire,
- Archéologie.

Ses collections sont évaluées à 6 000 items principaux auxquels il convient d'ajouter des fonds importants non dénombrés, dépôts archéologiques, de paléontologie, d'archives, pouvant porter les collections à 60 000 items.

Le Musée s'est doté de Micromusée dès 1998 pour mener à bien l'informatisation des collections. 36 % des 6 000 items des collections principales ont depuis été informatisés. 417 fiches ont été exportées sur les bases de données nationales.

L'histoire ancienne des collections du Musée, notamment la dernière guerre, n'a pas permis la constitution d'un inventaire normalisé et complet des collections.

Il existe un inventaire normalisé 18 colonnes pour les nouvelles acquisitions depuis 1997 tandis que les collections anciennes sont décrites dans quatre cahiers d'inventaire plus anciens, le catalogue Milet édité au début du 20^e siècle et des fiches cartonnées ou perforées rédigées dans les années 1950/1960.

Aussi, en l'absence de cahier d'inventaire papier normalisé et complet, l'objectif de l'informatisation et de la numérisation est de constituer au format électronique un inventaire exhaustif des collections sécurisant leur gestion et permettant dans un second temps une édition papier normalisée conforme aux prescriptions de la DMF.

Cette informatisation des collections doit permettre également une documentation scientifique des collections accessible à terme sur le Web pour le public et les chercheurs.

Les préconisations de la société Grahal ont été les suivantes :

1. pour permettre le récolement dans les réserves, acquisition d'un module portable de Micromusée (estimation 2002 à 2 000 €HT) ;
2. assistance extérieure pour la saisie des outils de référencement (estimation de 3 mois/homme, sachant qu'un cahier des charges plus précis devra être réalisé ; estimation financière 2002 fixée à 19 875 €HT) ; saisie préalable sous Access ou Excel des anciens cahiers d'inventaire et du Catalogue Milet par un prestataire spécialisé ;
3. assistance extérieure pour la numérisation de la Photothèque (distinction à apporter sur un lot de 1 000 clichés couleur [diapositives] et un lot de 1 000 clichés noir et blanc [négatifs ou tirages] ; estimation 2002 de 5 100 €HT) (dénombrement précis en cours) ;
4. assistance extérieure pour les prises de vues argentiques (2 000 objets, 1 600 de petite taille et 400 plus volumineux ; estimation 2002 de 46 400 €HT) ;
5. stockage des images numériques sur serveur, reliées aux fiches de Micromusée, et stockage des images en haute définition sur CD-Rom
6. informatisation de la Bibliothèque à effectuer dans le cadre du réseau des bibliothèques de la ville de Dieppe.

Ces préconisations supposent un certain nombre de pré-requis :

- la mise en place d'un réseau local au Château-Musée, conçu de manière globale pour permettre notamment la saisie des collections dans les réserves (plutôt que d'acquérir un module portable du produit Micromusée). Pour répondre à ce besoin, tout en respectant le caractère classé du site, la Direction de l'Informatique et des Télécommunications (DIT) a envisagé la mise en place de liaisons sans fil (technologie WiFi ou WiMax) internes à l'établissement, et a intégré ce besoin dans un des lots d'un dossier de consultation lancé cette année « fournitures de petit matériel informatique », la date limite des offres ayant été fixée au 5 avril 2004 à 16h30 ;
- la mise en place d'une liaison permettant la connexion du réseau local du Château-Musée au réseau des bibliothèques. Sur cet aspect, la DIT a lancé une consultation « mise en place de relais hertziens, boucle locale radio ou laser » comprenant entre autres sites le Château-Musée, la date limite des offres ayant été fixée au 15 mars 2004 à 16h30 ;
- la mise en place d'un serveur de fichiers de grandes capacités, placé dans un lieu sécurisé (les locaux de la DIT), destiné au stockage des images numérisées. Sur ce point, la DIT a lancé un Appel d'Offres (approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 janvier 2004) dont un des lots concerne la livraison de serveurs, la date limite de réception des offres ayant été fixée au 6 avril 2004 à 16h30 ;
- la mise à disposition d'un outil de saisie des anciens cahiers d'inventaire et du Catalogue Milet : la DIT a développé un outil de ce type sous Access et l'a mis à disposition du service utilisateur ;
- s'agissant enfin de la prise de vues des œuvres, la Ville de Dieppe a passé une convention de partenariat avec la DRAC, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2004, comportant notamment en ses articles III et IV les modalités de numérisation d'une partie des collections par le service de l'Inventaire de la DRAC. Ce partenariat n'exclut pas pour autant l'intervention d'un prestataire extérieur, la DRAC ne s'engageant pas sur l'intégralité des œuvres.

Il est donc proposé :

- sur 2004, la participation financière de l'Etat et de la DRAC à la mise en œuvre des moyens engagés : liaisons WiFi ou WiMax en interne au site, permettant la mise en place d'un réseau local « sans fil » au Château-Musée ; relais (probablement à technologie laser du fait des flux images à transporter) permettant la connexion du Château-Musée au réseau des bibliothèques, notamment ; acquisition du serveur de fichier destiné à recevoir les images ;

- sur 2004, la participation financière de l'Etat et de la DRAC à la prestation externalisée de saisie des inventaires papier ;
- sur 2005 et 2006, la participation financière de l'Etat et de la DRAC pour les prestations de numérisation de la Photothèque et de prises de vue argentiques non prises en charge par la DRAC dans le cadre de la convention passée avec la ville de Dieppe.

C'est pour ces raisons qu'il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter les termes du présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à répondre à l'appel à projet de l'état, la Région et de la DRAC en vue de solliciter une ou plusieurs subventions d'investissement,

3°) compte tenu du fait que les dossiers de candidature doivent parvenir simultanément sous forme papier et sous forme informatique, d'autoriser le Directeur de l'Informatique et des Télécommunications de la Ville de Dieppe à adresser simultanément les dossiers de candidature par messagerie.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Création d'emplois saisonniers - années 2004

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 36

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que conformément aux dispositions des articles 3 et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, l'assemblée communale doit, pour permettre le recrutement d'agents saisonniers, décider de la création de ces emplois. La délibération doit en outre préciser les grades correspondant aux emplois créés, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération.

En conséquence, il conviendrait pour permettre le fonctionnement normal des services pendant les congés annuels des agents titulaires et pour répondre au surcroît de travail auquel doivent faire face les services en période estivale, de créer les postes saisonniers suivants :

Direction de la Coordination administrative
et de l'intercommunalité
2 postes

Fonctions d'accueil, de secrétariat et service courrier **2 postes**
Grade : Agent administratif
Rémunération : Echelle 2 – 1^{er} échelon
Niveau de recrutement exigé pour le grade d'Agent Administratif

Direction des Services Techniques
17 postes

Espaces Verts / Squares
Entretien et nettoyage des pelouses et plantations **11 postes**

Propreté Urbaine
Collecte des déchets verts **6 postes**

Grade : Agent d'entretien
Rémunération : Echelle 2 - 1^{er} échelon
Niveau de recrutement exigé pour le grade d'Agent d'entretien

Direction de la Vie Culturelle
12 postes

Etablissements culturels et culturels
Entretien des locaux et gardiennage **3 postes**

Grade : Agent d'entretien
Rémunération : Echelle 2 - 1^{er} échelon
Niveau de recrutement exigé pour le grade d'Agent d'entretien

Musée
Surveillance des salles et tenue des caisses **4 postes**

Réseau des bibliothèques

Accueil du public

5 postes

Grade : Agent du patrimoine de 2^{ème} classe

Rémunération : Echelle 2 – 1^{er} échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'Agent du patrimoine

Direction des Sports

9 postes

Station Balnéaire

Fonctions d'accueil, cabines de déshabillage,

Tenue des caisses

5 postes

Grade : Agent administratif

Rémunération : Echelle 2 - 1^{er} échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'Agent Administratif

Surveillance des bassins

Animation, encadrement et surveillance
des installations

3 postes

Grade : Educateur 2^{ème} classe

Rémunération : 1^{er} échelon – Indice Brut 298

Niveau de recrutement exigé : Diplômés BEESAN

Gymnase Delaune

Fonction de gardiennage et d'entretien

1 poste

Grade : Agent d'entretien

Rémunération : Echelle 2 - 1^{er} échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'Agent d'Entretien

Direction du Tourisme, des Animations et des
Relations internationales

4 postes

Gardiennage des squares et entretien

4 postes

Rémunération : Echelle 2 - 1^{er} échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'Agent d'Entretien

Direction des Affaires Réglementaires

2 postes

Police Municipale

Surveillance des lieux publics

2 postes

Grade : Gardien de police municipale

Rémunération : Echelle 3 – 1^{er} échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade de Gardien
de police municipale

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la création de ces postes de saisonniers pour l'année 2004.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 6 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Construction d'un réacteur EPR (European Pressurised Reactor)
Création d'un comité de promotion du site de Penly**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 28

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°19), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°20), M. MARTIN, M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEVISTRE-BREARD à Mme HUCHET, M. MARTIN à M. MARTINE, Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose qu'il ressort du débat sur l'énergie qui s'est tenu à l'Assemblée Nationale le 15 avril dernier que la France a décidé d'affirmer son indépendance énergétique en recourant à la production d'électricité par des centrales nucléaires.

Certes, il ne s'agit pas de se résoudre à ce seul mode de production et la recherche en matière d'énergies renouvelables doit se poursuivre afin d'améliorer leur rendement. De même, appartient-il à chacun de nous de faire preuve de responsabilité dans notre utilisation quotidienne d'énergie afin de réaliser de réelles économies.

Mais à ce stade de la technique, il serait utopique d'espérer pouvoir se passer de l'énergie nucléaire pour s'en remettre aux seules énergies renouvelables, sauf, bien sûr, à concevoir de produire dans d'autres pays ce que nous ne voulons pas produire chez nous...

Aujourd'hui, la production d'énergie nucléaire est la plus transparente et ne produit quasiment aucun gaz à effet de serre, contrairement au charbon et aux hydrocarbures dont nous savons, par ailleurs, qu'ils ne sont pas inépuisables.

Aussi, dès lors que le principe de la construction d'un réacteur EPR (*European Pressurised Reactor*) expérimental est admis, la région dieppoise doit savoir prendre la meilleure place dans la compétition qui s'est naturellement créée pour l'accueillir.

- compte tenu de l'intérêt de la construction d'un EPR pour l'activité économique et l'emploi et pour le développement local,

- compte tenu du savoir-faire qui s'est développé depuis des décennies parmi la main d'œuvre locale,

- compte tenu de la maturité et de la responsabilité dont font preuve les habitants de la région Dieppoise face à l'énergie nucléaire,

Le Conseil Municipal exprime solennellement son plus ferme soutien à la candidature du site de Penly pour l'accueil d'un troisième réacteur EPR et propose la création d'un **comité de promotion** ouvert à toute personne physique ou morale, publique ou privée s'associant à sa démarche.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité)

☞ Le groupe communiste et le groupe socialiste ne participent pas au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 avril 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

